

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2020

Présents : M. Colino, M. Courant, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, Mme Piron, M. Troussier, M. Jehanne, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Absentes excusées : Mme Havard, Mme Gourdou, Mme Turgis.

Secrétaire de séance : M. Troussier

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Turgis à M. Courant, par Mme Havard à M. Colino et par Mme Gourdou à Mme Piron.

Il présente le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Désignation d'un représentant au sein d'IngéEAU Calvados

Monsieur le maire rappelle que la commune a adhéré à IngéEAU Calvados, l'agence technique créée par le Conseil Départemental dont la mission est d'apporter son expertise aux collectivités dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable, de la gestion des milieux aquatiques et des inondations. Suite aux élections municipales, il y a lieu de désigner un représentant de la commune au sein de cette structure.

M. Sylvain COLINO et M. Daniel BLIN se portent candidats. M. Blin étant déjà représentant de la commune dans ce domaine auprès de la communauté de communes, M. Colino retire sa candidature.

Le conseil municipal élit à l'unanimité M. Daniel Blin représentant de la commune d'Amayé sur Orne au sein de l'agence technique IngéEAU.

2. Demandes de subventions

Demande de subvention au titre de l'APCR – Effacement de réseaux rue de Bully

Monsieur le maire indique que les projets d'effacement de réseaux sont maintenant éligibles à la subvention APCR à la condition que les fourreaux nécessaires à l'installation de la fibre soient prévus dans les travaux.

Le projet d'effacement de réseaux de la route de Bully répond à cette condition et Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de solliciter cette aide, sachant que dans ce cas c'est le SDEC Energie qui dépose le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le compte de la commune.

Le montant total des travaux a été estimé par le SDEC Energie à 145 200 euros, la part restant à la charge de la commune étant estimée à 64 425 euros. Le montant de la subvention est de 50% du montant subventionnable plafonné à 40 000€, soit une subvention de 20 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise les travaux d'effacement de réseaux de la rue de Bully décrits ci-dessus
- sollicite le dépôt d'un dossier d'APCR par le SDEC Energie au titre d'une aide annuelle sur l'année 2020

Demande de subvention au titre de l'APCR – Défense incendie – Implantation de 2 bornes incendie rue de Bully

Dans le cadre du programme de travaux à réaliser rue de Bully, le syndicat « Eau du bassin caennais » va remplacer la totalité du réseau d'eau potable. Ce nouveau réseau permettra de prévoir l'implantation de bornes incendie manquantes dans ce secteur pour répondre aux obligations de la commune en matière de défense incendie.

Le coût prévisionnel total de ce projet est estimé à 6 000.00€ H.T.

Le montant de la subvention est de 50% du montant subventionnable, soit une subvention de 3 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise ces travaux qui seront réalisés sur l'année 2021
- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'opération susvisée au titre de l'aménagement des petites communes rurales.

Demande de subvention au titre de l'APCR – Dépenses liées au COVID 19

Le Département a mis en place cette année exceptionnellement une subvention pour aider les communes à faire face aux dépenses supplémentaires engendrées par les aménagements et les équipements liés au COVID 19 dans les lieux recevant du public, réalisés entre le 1^{er} avril et le 15 octobre 2020. Le montant de la subvention est de à 40% du montant subventionnable.

Monsieur le maire propose de solliciter cette aide pour l'achat de mobilier scolaire supplémentaire et des protections plexiglas à la mairie et à l'agence postale.

Le coût total HT de ces différents équipements se monte à : 3 267.68€

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter cette subvention exceptionnelle au titre de l'APCR auprès du Conseil Départemental

Demande de subvention au titre de l'APCR – Aménagements de sécurité de la RD 147 (rue de Bully) et de la RD 41 (rue du Pont du Coudray) dans le cadre d'un contrat

Lors de la réunion du 17 juin 2020, une délibération a été prise pour demander l'APCR pour les aménagements de sécurité de la route de Bully, le montant de cette subvention aurait été de 50% du montant subventionnable plafonné à 40 000 euros d'où une subvention de 20 000€.

Dans le cadre de projets importants, il est désormais possible de demander l'APCR sous la forme d'un contrat sur plusieurs années (4 maximum) et de bénéficier ainsi d'une subvention de 20 000€ par an pour un même projet. La conclusion d'un contrat pluriannuel bloque cependant la possibilité pendant sa durée de déposer un autre dossier de subvention dans le même cadre (général, défense incendie ou rénovation énergétique/transition numérique).

Modalités	Subvention max.	Taux	Dépense subventionnable
Annuelle	20 000€	50%	40 000 € HT
Contrat 2 ans	40 000€	50%	80 000 € HT
Contrat 3 ans	60 000€	50%	120 000 € HT
Contrat 4 ans	80 000€	50%	160 000 € HT

Mme Delaunay demande quels sont les autres projets prévus en voirie. Monsieur le maire lui répond que les projets sont la route de Vieux ainsi qu'un accompagnement de l'agence routière pour casser la vitesse sur la rue principale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et une abstention, sollicite la conclusion d'un contrat de 4 ans auprès du Conseil Départemental, portant sur la période 2021-2024 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus et autorise le maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Acquisition de la parcelle AB 415

La parcelle AB 185 située route de Trois Monts entre les lotissements « le grand jardin » et « les hauts d'Amayé » a fait récemment l'objet d'une division et d'une cession.

Afin de pouvoir créer un trottoir à cet endroit qui en est dépourvu, Monsieur le maire a négocié la cession d'une bande de terrain nouvellement cadastrée AB 415 d'une contenance de 72m² le long de la voie. Les propriétaires ont accepté une cession à titre gratuit à la condition que la commune prenne en charge les frais générés par cette cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AB 415 d'une contenance de 72m² moyennant la prise en charge des frais afférents
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

4. Modification du temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique

Considérant la demande répétée de l'agent d'être déchargé de ses fonctions d'entretien de la Maison des Tilleuls représentant 2 heures hebdomadaires matérialisée par son courrier en date du 14 septembre 2020,

Considérant que cette modification est inférieure à 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et par conséquent, n'est pas assimilable à la suppression de l'emploi occupé, M. Courant, maire-adjoint chargé du personnel communal, propose, à la demande de l'agent, de modifier le temps de travail du poste d'adjoint technique à temps non complet (20.5/35^{ème}) créé par la délibération n°14.06.03b du 4 juin 2014 et de le passer à compter du 1^{er} novembre 2020 à 18,5 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le temps de travail hebdomadaire du poste d'agent technique à temps non complet (18.5/35^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2020.

5. Contrat d'assistance diagnostic Maison des Tilleuls

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité l'association SOLIHA qui réalise des missions d'assistance aux collectivités locales dans le domaine du logement afin d'effectuer une étude de ce qui pourrait être envisagé pour la maison des Tilleuls.

Afin de réaliser cette étude, il est nécessaire de signer un contrat d'assistance dont le coût est de 2 880 euros TTC et qui prévoit une visite des lieux avec relevés, la réalisation de plans, une proposition d'aménagement, une estimation du coût des travaux et un plan prévisionnel de financement.

M. Forant demande pourquoi la commission concernée ne s'est pas réunie auparavant sur le sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer un contrat d'assistance pour la réalisation d'un diagnostic global sur l'immeuble situé 3 rue Saint Lambert dit « Maison des Tilleuls » avec l'association SOLIHA pour un coût de 2880€ TTC.

6. Installation d'un panneau à messages variables

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis établi par le SDEC Energie pour l'installation d'un panneau à messages variables.

Le coût total de cette opération est de 8 382.30€ TTC et la part restant à la charge de la commune est de 4 540.41€.

Madame Marnier s'interroge sur l'utilité du « Mag » si on installe cet équipement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 voix contre :

- Approuve ce projet
- Autorise Monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces travaux

7. Eclairage public

Actuellement, l'éclairage public est éteint de minuit à 6 heures.

Dans un but environnemental et économique, Monsieur le maire propose d'étendre la plage d'extinction. M. Troussier expose au conseil municipal l'étude réalisée avec une extinction de 23h à 6h30 qui permettrait de réaliser une économie annuelle de 2 415€. Mme Delaunay demande s'il ne serait pas plus judicieux de remplacer les ampoules actuelles par des leds. M. Troussier lui répond qu'il est en train d'étudier cette possibilité avec le SDEC.

Afin de prendre en compte les horaires des bus verts, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la plage d'extinction des lampadaires de 23h00 à 6h15.

Cette nouvelle plage horaire sera mise en fonctionnement lors de la prochaine visite de contrôle général des candélabres.

8. Décision modificative

Monsieur le maire informe le conseil municipal que certaines personnes n'ont pu bénéficier de la salle qu'ils avaient réservée en raison du confinement. Ces réservations ont été reportées à une date ultérieure mais en raison de la reprise de l'épidémie de COVID 19, les réunions de plus de 30 personnes sont interdites, empêchant de nouveau ces personnes de bénéficier de leur réservation. Comme prévu dans la délibération fixant les modalités de location de la salle, il est possible de rembourser le 1^{er} acompte en cas de force majeure. Cependant pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 678 « Autres charges exceptionnelles ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses	
Compte 022 « Dépenses imprévues »	-260.00€
Compte 678 « Autres charges exceptionnelles »	260.00€

9. Convention passages canadiens

Monsieur le maire informe le conseil municipal que M. Olivier Lemonnier dans le cadre de la conversion bio de son exploitation agricole a besoin d'installer des passages canadiens sur le chemin rural n°12 dit chemin de Vaillande.

Il présente au conseil municipal le projet de convention qu'il souhaiterait signer avec M. Lemonnier pour fixer les modalités d'installation, d'entretien et de sécurisation de ces installations.

Projet de convention

Entre les soussignés, la Mairie d'Amayé sur Orne représentée par son maire, Sylvain COLINO, dûment habilité à signer cette convention par délibération du conseil municipal en date du ...,

Et

Monsieur Olivier LEMONNIER, agriculteur, domicilié 6 rue des Godets à Amayé sur Orne,

Préambule

Monsieur Olivier LEMONNIER s'est engagé dans un processus de conversion « bio » de son exploitation. Dans cette optique, son cheptel doit pouvoir circuler librement des pâtures au robot de traite. L'exploitation et les champs de M. Lemonnier se trouvant de part et d'autre du chemin rural n°12 dit « Chemin de Vaillande », il sollicite l'autorisation d'installer des passages canadiens sur ce chemin afin de permettre à ses animaux de se rendre librement des pâturages au robot de traite.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'installation, d'entretien et de sécurisation de ces passages canadiens.

Il est arrêté ce qui suit :

- *Afin d'accompagner la conversion « bio » de son exploitation agricole, la commune d'Amayé sur Orne autorise Monsieur Olivier LEMONNIER à installer deux passages canadiens sur le chemin rural n°12*
- *En contrepartie, Monsieur Olivier LEMONNIER s'engage :*
 - *Lors de l'installation de ces passages canadiens, à laisser un espace suffisant aux autres usagers (piétons, cyclistes, ...) du chemin rural n°12 afin qu'ils puissent y circuler en toute sécurité ;*
 - *à signaler très clairement aux autres usagers du chemin rural n°12 en amont de ces installations la présence des passages canadiens ;*
 - *à assurer l'entretien des passages canadiens installés par ses soins ainsi que leurs abords et à remettre le chemin rural n°12 dans l'état où il se trouvait auparavant si les circonstances l'exigeaient ;*
 - *à souscrire une assurance dommages pour ces passages canadiens dont il est seul responsable.*

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} novembre 2020 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans. La présente convention peut également prendre fin de manière anticipée à la demande de l'une des parties contractantes à l'issue d'un préavis de 2 mois. Cette décision est notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Mme Delaunay fait remarquer que cette demande aurait dû être soumise au conseil municipal préalablement à l'installation de l'équipement. M. le maire lui répond que l'installation était urgente afin de ne pas bloquer le processus de conversion bio et que les circonstances sanitaires liées à la COVID 19 n'ont pas permis de faire de présentation au conseil municipal.

Mme Marnier, considérant que l'installation actuelle n'est pas satisfaisante, demande ce que la commune va demander comme modifications à M. Lemonnier.

Il lui sera demandé de réduire l'espace entre les rouleaux, de laisser les portillons ouverts, de mettre de niveau le treillis pour les piétons et de signaler la présence des passages canadiens par des panneaux très visibles de chaque côté de ceux-ci.

M. Blin demande s'il y a des normes pour ces passages.

Mme Delaunay s'interroge sur ce qui est prévu pour la petite faune. Mme Martelin-Poder répond que si ce n'est pas trop profond, il n'y a aucun souci.

Celle-ci suggère, si cela est possible, d'installer quelque chose sur le passage canadien pour faciliter le cheminement des usagers en cas de non-utilisation de cette installation par l'agriculteur.

Le conseil municipal, avec 12 voix pour et 3 abstentions, autorise Monsieur le maire à signer la convention ci-dessus pour l'installation de deux passages canadiens sur le chemin rural n°12 dit Chemin de Vaillande avec M. Olivier Lemonnier.

10. Aide financière

Le conseil municipal se tenant à huis clos pour cette question, Mme Piron présente un dossier de demande d'aide financière d'une famille en difficulté. Ce dossier a préalablement été étudié en commission le 12 octobre. Lors de cette réunion, il a été proposé une aide sur la facture d'électricité à hauteur de 600€.

Mme Delaunay suggère de prendre en charge la totalité de cette facture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les impayés d'électricité pour un montant de 909€.

11. Questions diverses

M. Forant demande comment s'est passée la rentrée scolaire. Mme Sozzi l'informe que tout s'est bien déroulé. 139 enfants fréquentent l'école et 2 enfants sont scolarisés à domicile. Elle prévoit de réunir la commission scolaire courant novembre.

M. le maire indique que le protocole sanitaire pour la COVID 19 est en place et fonctionne bien. Un protocole spécifique pour les éventuels cas de COVID se déclarant dans les établissements scolaires existe. Il est géré par le Préfet, l'Inspection Académique et la directrice de l'école.

M. Courant fait remarquer que depuis le début de l'épidémie le travail s'est toujours déroulé en commun avec les enseignantes et il déplore que la collectivité soit maintenant sortie du cercle lorsque des cas de COVID se déclarent à l'école car le protocole ne prévoit plus de prévenir les élus.

Mme Delaunay demande si une commission finances sera bientôt programmée. M. de Saint Nicolas pense en prévoir une avant la fin de l'année.

M. Courant informe le conseil municipal qu'il reçoit le 15 octobre le personnel communal pour les évaluations annuelles et qu'il réunira ensuite une commission personnel communal.

La séance est levée à 22 heures 10.